ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-troisième session;

6. *Décide* que l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session, après avoir reçu un rapport mis à jour du Secrétaire général et les observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, examinera de nouveau le stade de l'application, par l'Organisation des Nations Unies et les organisations qui lui sont reliées, des recommandations du Comité *ad hoc*.

1642e séance plénière,
19 décembre 1967.

B

L'Assemblée générale

Fait siennes les conclusions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui sont consignées dans la troisième partie de son dixième rapport à l'Assemblée générale (vingt-deuxième session) [80].

1642e séance plénière,
19 décembre 1967.

*
* *

Le Président de l'Assemblée générale, compte tenu de la recommandation du Comité ad hoc *d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées* [81] *telle qu'elle a été approuvée par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 2150 (XXI) du 4 novembre 1966, a désigné* l'ARGENTINE *pour remplacer le* MEXIQUE *sur la liste des Etats chargés de présenter des candidatures au Corps commun d'inspection* [82].

En conséquence, cette liste comprend les Etats Membres suivants: ARGENTINE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, INDE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES *et* YOUGOSLAVIE [83].

[80] *Ibid.*, document A/6887/Rev.1, par. 16 à 20.

[81] *Ibid., vingt et unième session, Annexes,* point 80 de l'ordre du jour, document A/6343, par. 67, B.

[82] Voir A/6984. Voir également *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Séances plénières,* 1619e séance, par. 3 à 6.

[83] La composition du Corps commun d'inspection, telle qu'elle a été communiquée aux membres de l'Assemblée générale par la note du Secrétaire général en date du 4 janvier 1968 (A/7034), est la suivante: M. Maurice Bertrand (France), M. Lucio García del Solar (Argentine), M. Sreten Ilić (Yougoslavie), M. Robert Macy (Etats-Unis d'Amérique), M. R. S. Mani (Inde), M. Joseph Adolf Sawe (République-Unie de Tanzanie), sir Leonard Scopes (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M. Aleksei Federovitch Sokirkine (Union des Républiques socialistes soviétiques).

2361 (XXII). Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2116 (XX) du 21 décembre 1965 et 2239 (XXI) du 20 décembre 1966 concernant le plan des conférences,

1. *Prend acte* du rapport du Comité des conférences [84];

2. *Approuve* le calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 1968 figurant dans les première et deuxième parties de l'annexe II du rapport du Comité des conférences;

3. *Réaffirme* la décision formulée au paragraphe 4 de sa résolution 2116 (XX), à savoir qu'aucune réunion — autre qu'une réunion d'urgence, c'est-à-dire une réunion qui ne peut être différée sans un grave préjudice pour l'Organisation des Nations Unies — non prévue dans le programme de base d'une année donnée n'aura lieu cette année-là;

4. *Fait sienne* la résolution 1264 (XLIII) que le Conseil économique et social a adoptée à sa 1505e séance, le 3 août 1967, et, se référant tout particulièrement au paragraphe 3 de cette résolution, prie tous les autres organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour réexaminer leurs méthodes de travail et leur calendrier des conférences et réunions en vue de réduire la durée totale des réunions;

5. *Prie* le Comité des conférences de se réunir le plus tôt possible en 1968 pour commencer à examiner le programme des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 1969 et examiner le programme pour 1970;

6. *Prie* le Comité des conférences de revoir la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale et de présenter à l'Assemblée, lors de sa vingt-troisième session, des recommandations relatives au plan des conférences pour les années 1969, 1970 et 1971 et à la définition de l'expression "grande conférence spéciale".

1642e séance plénière,
19 décembre 1967.

[84] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes,* point 75 de l'ordre du jour, document A/6991/Rev.2.